

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 18 mars 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de René BITARELLE, Maire.

Présents : René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Annie CHASSAGNE, Christine PESTOURIE, Michel CROS, Patrice MOULENE, Michel VERT, Francis MARTINIE

Absents excusés : Laurence VAURS, Mickaël BLANCHARD

Secrétaire de la séance : Louis VERGNE

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Vote du Compte Administratif 2021- Commune (2022 07)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Raymond MONFREUX, 1er Adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire, René BITARELLE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	112 206.15			468 170.95	112 206.15	468 170.95
Opérations exercice	172 072.24	185 091.61	569 031.86	760 302.89	741 104.10	945 394.50
Total	284 278.39	185 091.61	569 031.86	1 228 473.84	853 310.25	1 413 565.45
Résultat de clôture	99 186.78			659 441.98		560 255.20
Restes à réaliser	536 730.00	329 039.00			536 730.00	329 039.00
Total cumulé	635 916.78	329 039.00		659 441.98	536 730.00	889 294.20
Résultat définitif	306 877.78			659 441.98		352 564.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte Administratif 2021 - Eau (2022 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Raymond MONFREUX, 1er Adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire, René BITARELLE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		87 567.65		847.74		88 415.39
Opérations exercice	7 862.65	16 231.46	46 215.31	57 301.48	54 077.96	73 532.94
Total	7 862.65	103 799.11	46 215.31	58 149.22	54 077.96	161 948.33
Résultat de clôture		95 936.46		11 933.91		107 870.37
Restes à réaliser	26 221.00	17 499.00			26 221.00	17 499.00
Total cumulé	26 221.00	113 435.46		11 933.91	26 221.00	125 369.37
Résultat définitif		87 214.46		11 933.91		99 148.37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Commune (2022 08)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 659 441.98**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	468 170.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	540 766.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	191 271.03
Résultat cumulé au 31/12/2021	659 441.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	659 441.98
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	306 877.78
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	352 564.20

B.DEFICIT AU 31/12/2021

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Vote du Compte de Gestion 2021 - Commune (2022 09)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Eau (2022 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 11 933.91**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	847.74
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 086.17
Résultat cumulé au 31/12/2021	11 933.91
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	11 933.91
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du Compte de Gestion 2021 - Eau (2022 12)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Compte Administratif 2021 - Assainissement (2022 13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Raymond MONFREUX, 1er Adjoint,

délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire, René BITARELLE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73 906.11		3 123.28		77 029.39
Opérations exercice	9 378.05	9 147.31	13 953.47	14 873.49	23 331.52	24 020.80
Total	9 378.05	83 053.42	13 953.47	17 996.77	23 331.52	101 050.19
Résultat de clôture		73 675.37		4 043.30		77 718.67
Restes à réaliser						
Total cumulé		73 675.37		4 043.30		77 718.67
Résultat définitif		73 675.37		4 043.30		77 718.67

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Assainissement (2022 14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 4 043.30**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 123.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	920.02
Résultat cumulé au 31/12/2021	4 043.30
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	4 043.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 043.30
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du Compte de Gestion 2021 - Assainissement (2022 15)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Compte Administratif 2021 - Station-service (2022 16)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Raymond MONFREUX, 1er Adjoint,

délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire, René BITARELLE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				15 853.99		15 853.99
Opérations exercice			121 357.92	125 705.93	121 357.92	125 705.93
Total			121 357.92	141 559.92	121 357.92	141 559.92
Résultat de clôture				20 202.00		20 202.00
Restes à réaliser						
Total cumulé				20 202.00		20 202.00
Résultat définitif				20 202.00		20 202.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Station-service (2022 17)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 20 202.00**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 853.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 348.01
Résultat cumulé au 31/12/2021	20 202.00
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	20 202.00
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	20 202.00
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du Compte de Gestion 2021 - Station-service (2022 18)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René BITARELLE,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Programme de travaux de voirie 2022 (2022 19)

M. le Maire et M. VERGNE rappellent qu'ils ont pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2022, ainsi que la maîtrise d'oeuvre afférente aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de retenir** les travaux de voirie suivants par l'année 2022 :

1 - Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement sur un Chemin Rural à Pruns,

2 - Voie Communale Pruns 1 (par le stade) : réfection partielle,

3 - Voie Communale Pruns 2 (vers RD13) : réfection partielle,

4 - Reconstruction d'un mur de soutènement de la Voie Communale au Quié,

5 - Chemin Rural dans village de Nègrevergne.

- **de retenir l'estimation globale** d'un montant de **108 660,00 € HT soit 130 392,00 €**

TTC,

- **de retenir** la proposition de maîtrise d'oeuvre du Bureau d'études Corrèze Ingénierie pour un coût estimatif de **4 946,40 € HT (5 935,69 € TTC)**, ce montant sera revu et ajusté en fonction du montant du marché définitif,

- **de solliciter** une subvention du Conseil Départemental au titre des travaux d'investissement sur les Voies Communales et Chemins Ruraux d'un montant de 20 000,00€ (enveloppes 2021 et 2022),

- **d'arrêter** le plan de financement de la manière suivante :

- Aide du Conseil Départemental : **20 000,00 €**

- Autofinancement de la Commune : **116 327,69 €**

Coût total TTC 136 327,69 €

- **de prévoir** la réalisation des travaux au 3ème trimestre 2022,

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour ces travaux,

- **de fixer** la dévolution des travaux par marché à procédure adaptée avec publicité.

Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication (2022 20)

M. le Maire explique au Conseil Municipal les modalités d'application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

M. le Maire indique que les montants de ces redevances sont encadrés et font l'objet d'une revalorisation chaque année au 1^{er} janvier.

Chaque année le Conseil Municipal doit ainsi fixer les montants des redevances dues pour l'année à venir sans dépasser les montants plafonds prévus par le décret en fonction de la nature du domaine occupé (domaine public ou domaine privé,...) et le type d'ouvrage (artères aériennes, artères en sous-sol, emprise au sol, ...)

Le patrimoine total comptabilisé par France Télécom sur la Commune au 31.12.2007 est listé :

- Artères aériennes : 11,77 km
- Artères en sous-sol, conduites : 7,82 km
- Emprise au sol, borne pavillonnaire : 0,40 m2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

-d'appliquer les montants des redevances suivants pour l'année 2022:

DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL	
Artères aériennes	56,85 € /km
Artères souterraines	42,64 € /km
Emprise au sol	28,43 € /m2

-d'autoriser M. le Maire à émettre le titre à l'égard des opérateurs de commutations électroniques pour la redevance d'occupation du domaine public.

Convention SDIS Surveillance nautique 2022 (2022 21)

M. le Maire indique qu'il y a lieu, comme chaque année, d'assurer la surveillance de baignade à l'Étang du Moulin, du Vendredi 01 juillet au Mercredi 31 Août 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **de faire surveiller** la baignade à l'Étang du Moulin du 01 juillet au 31 août 2022 inclus, de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,
- **de confier** le recrutement de ce personnel de surveillance au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la CORREZE (S.D.I.S.), pour un coût estimatif de 5 749,15 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le S.D.I.S.

Emplois saisonniers 2022 (2022 22)

Considérant les activités et les horaires d'accueil du Camping Municipal de la Châtaigneraie il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer la saison estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de créer** 2 emplois de saisonnier :
 - 1 emploi d'agent d'accueil à temps non-complet de 33 heures par semaine, du 01 juillet au 31 Août 2022,
 - 1 emploi d'agent d'animation à temps non-complet de 25 heures par semaine, du 11 Juillet au 28 Août 2022,

Dans le cadre de ces deux contrats, les agents recrutés pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires et des heures supplémentaires en fonction des besoins du service,

La rémunération de ces agents sera calculée à partir du taux horaire brut du SMIC en vigueur, en fonction des heures effectuées par les agents.

- **d'autoriser** M. le Maire à recruter le personnel et à signer les contrats à durée déterminée.

Dépenses imputées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" (2022 23)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "Fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes à l'article 6232:

- L'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations (feux d'artifice, repas et colis des aînés, vœux de la municipalité, dépôts de gerbes, sapins de Noël, décorations de fin d'année, ...)

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs à la retraite, récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles.

- Frais de restauration des élus, des employés communaux ou des représentants d'administration liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,

- Dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers, ou manifestations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents DECIDE : - **d'affecter** les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits au Budget Communal.

Participation aux dépenses des Syndicats de communes 2022 (2022 24)

En application de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de la participation fiscalisée des dépenses des Syndicats de Communes ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Pour la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze, la quote-part envisagée pour la Commune en 2022 serait de 980,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, DECIDE :

- **d'accepter** la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le ou les Syndicats concernés (participation fiscalisée).

.....

QUESTIONS DIVERSES

C'est ma tournée :

M. le Maire indique que la réunion de présentation a eu lieu avec la coordinatrice de la FAL 19. La programmation est en cours sur l'ensemble des sites retenus pour l'édition "C'est ma tournée 2022".

Feu d'artifice 2022 :

Le feu d'artifice du 13 juillet à l'Etang du Moulin est déplacé le Dimanche 14 Août.

Festival des Gorges Hurlantes :

Le Foyer Rural organise son Festival qui aura lieu le Samedi 11 Juin à l'ancien stade de Camps. La Programmation est en cours.

Raccordement à l'assainissement collectif de Saint-Mathurin :

Dans le cadre des travaux de modernisation de la Station d'épuration de Saint-Mathurin, 8 regards seront ajoutés en limite de propriété pour le raccordement des nouvelles maisons éligibles. Les propriétaires seront informés lorsque le marché des travaux sera signé avec une entreprise afin qu'ils puissent négocier avec elle leur raccordement dans le domaine privé.

Salle Polyvalente :

Suite à la demande de subvention le Conseil Départemental a attribué 45 000,00 € :

- Travaux de mise en accessibilité : 15 000,00 €

- Rénovation : 1ère tranche : 15 000,00 €

2ème tranche : 15 000,00 €

Le Contrat de solidarité communal 2021-2023 a été modifié par avenant dans ce sens.

Accueil de réfugiés Ukrainiens :

M. le Maire informe les élus qu'il a proposé l'ancienne cantine scolaire de Camps pour permettre d'accueillir une famille de réfugiés.

La remise en service, le nettoyage et l'aménagement des locaux sont en cours.

En fonction de la composition de la famille accueillie, un appel local au don et au bénévolat sera fait pour d'apporter le nécessaire à ces réfugiés.

Collège Simone Veil :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Simone Veil d'Argentat qui appelle à la mobilisation contre le projet de fermeture d'une classe de 4ème à la rentrée 2022.

Pavillon communal n°2 :

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme VENANCI Kethline et son fils handicapé qui souhaite louer ce logement de plain-pied.

M. le Maire rappelle que ce logement est actuellement réservé pour le projet de Maison d'Assistants Maternelles. Il souhaite conserver ce projet encore quelques mois afin de lui laisser le temps d'aboutir.

Logement 4 route du Rocher du Peintre :

M. MONFREUX donne lecture du courrier de Mme ALLOUCHE concernant le système de fermeture du portail extérieur.

Bilan des activités touristiques :

M. le Maire présente le dossier de Bilan de la saison 2021 qui a été vu par la Commission du cadre de vie, des affaires sociales, du tourisme et de la communication le 11.03.2022.

Commission des Finances et du Personnel communal :

La commission se réunira le vendredi 01 Avril à 20 h 30 à la Mairie pour la préparation des budgets qui seront votés lors du prochain Conseil Municipal prévu le Samedi 09 Avril à 10 h.

.....

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.